

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres *Séance du 17 décembre 2015*  
*Compte-rendu affiché le 23 décembre 2015*  
art. 16 Code Municipal : **35** *Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2015*  
en exercice : **35** *Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35*  
qui ont pris part à la délibération **33** *Président : Mme Véronique SARSELLI*  
*Secrétaire : Mme ALLES*  
*Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services*

**OBJET**

**7**

**AUTORISATION  
D'ENGAGEMENT  
DES CRÉDITS  
D'INVESTISSEMENT**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET (jusqu'au rapport 14), GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, ALLES, ASTIER (pouvoir à M. GILLET jusqu'au rapport 3), ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP, LATHUILLIÈRE,*

*Membres excusés : MM. NEGRO (pouvoir à Mme LOCTIN), GRÉLARD (pouvoir à M. RODRIGUEZ), GUERRY, CAMINALE (pouvoir à M. TULOUP), COATIVY.*

M. AKNIN, Adjoint au Maire, explique que l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget [...], l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.[...] ».

Hors autorisations de programme et remboursement du capital de la dette, les crédits d'investissement ouverts au budget 2015 s'élèvent à 3 186 538,18 €. En application des dispositions ci-dessus mentionnées, il est proposé :

- d'autoriser Madame le Maire à liquider et mandater les crédits de paiement des autorisations de programme dans la limite des montants fixés par l'échéancier pluriannuel des paiements approuvé par le conseil municipal ;
- d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2015, soit 796 634,54 € ;
- d'affecter cette somme tant aux investissements gérés hors opération, par chapitre comptable, qu'aux opérations d'investissement ci-après, ouvertes au budget 2015 :

• Crédits votés par opération (hors AP-CP et capital de la dette) :

		Budget 2015	Crédits 2016 préalables au vote
101	HOTEL DE VILLE ET ANNEXES	267 552,18 €	66 888,05 €
102	VRD ET ECLAIRAGE PUBLIC	497 328,94 €	124 332,24 €
103	ESPACES VERTS	175 082,94 €	43 770,74 €
104	BATIMENTS SCOLAIRES ET ANNEXES	188 634,79 €	47 158,70 €
105	BATIMENTS EQUIPEMENTS SPORTIFS ET ANNEXES	167 645,94 €	41 911,49 €
106	BATIMENTS CULTURELS	73 308,18 €	18 327,05 €
108	BATIMENTS DIVERS	375 465,33 €	93 866,33 €
109	VEHICULES	20 000,00 €	5 000,00 €
110	POLITIQUE FONCIERE	105 000,00 €	26 250,00 €
111	BATIMENTS SOCIAUX	58 727,87 €	14 681,97 €
117	INFORMATISATION ECOLES PUBLIQUES	49 115,81 €	12 278,95 €
124	ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	232 651,86 €	58 162,97 €
126	RESTRUCTURATION-ACCESSIBILITE HOTEL DE VILLE	315 702,41 €	78 925,60 €
127	PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE	95 000,00 €	23 750,00 €
128	REGROUPEMENT ECOLE LA PLAINE-CHANTEGRILLET	42 000,00 €	10 500,00 €
	<b>Total crédits par opération</b>	<b>2 663 216,25 €</b>	<b>665 804,06 €</b>

Crédits votés par chapitre (hors AP-CP et capital de la dette)

		Budget 2015	Crédits 2016 préalables au vote
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 000,00 €	500,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	380 000,00 €	95 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 107,53 €	2 526,88 €
26	PARTICIPATIONS & CREANCES	1 000,00 €	250,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000,00 €	500,00 €
4541	COMPTE DE TIERS - CROIX BERTHET	0,00 €	0,00 €
4581	COMPTE DE TIERS - PROJET NATURE	128 214,40 €	32 053,60 €
	<b>Total crédits par chapitre</b>	<b>523 321,93 €</b>	<b>130 830,48 €</b>

Cette ouverture anticipée des crédits permettra aux services d'engager des dépenses dès le 1er janvier 2016 et de respecter les obligations de la commune en matière de délais de paiement. Cette facilité favorisera en outre la réalisation de la politique d'équipement de la ville telle qu'elle sera proposée lors de la séance du conseil municipal relative à l'adoption du budget primitif 2016.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à liquider et mandater les crédits de paiement des autorisations de programme dans la limite des montants fixés par l'échéancier pluriannuel des paiements approuvé par le conseil municipal,

- AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2016, à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2015,

- AUTORISE l'affectation de la somme indiquée tant aux investissements gérés hors opération, par chapitre comptable, qu'aux opérations d'investissement détaillées ci-dessus, ouvertes au budget 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI